

# Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

18 h 30

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 21 octobre 2024 à 18 h 35.
4. **Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comité.
  - b) Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # AG-038-2018-A03 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - c) Adoption du règlement d'emprunt # AG-054A-2024 modifiant le montant du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 531 163 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson, pour un montant additionnel de 1 692 937 \$.
  - d) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2024 et des projections budgétaires de l'exercice en cours de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Modification au titre d'emploi – Mme Rachel Charland, coordonnatrice adjointe à directrice adjointe.
6. **Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Immobilisation – Achat d'un tracteur avec équipements - Dossier # TP-202404-028.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

Judith Saint-Louis  
Greffière

Note : Projet du 15 novembre 2024 avant son approbation et sujet à changements.  
Ce document n'a aucune valeur juridique. Vous pouvez télécharger l'ordre du jour publié avant chaque séance. Toutefois, notez que des modifications peuvent y être apportées durant la séance. Seul, le procès-verbal des séances confirme les décisions du conseil. /jsl